

SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS

SMIRT

COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2016
DE 9 H 30 à 10 H 30

DELIBERATION N° 2016 – 10

Objet : Décision Modificative N°1 de l'année 2016

Le Comité Syndical du SMIRT, réuni, le 30 Juin 2016, sous la présidence de Monsieur Gérald DARMANIN, Président du SMIRT,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports,

Vu le Budget Primitif 2016 voté le 20 novembre 2015,

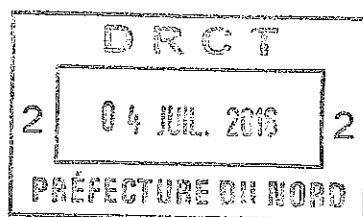
Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2016, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le dépôt de garantie de 9 000€ payé en compte 275 et relatif à la prise de bail des nouveaux locaux du SMIRT au 2 rue du Priez à Lille,

DECIDE

D'adopter la Décision Modificative N°1 pour l'année 2016 telle qu'elle figure dans le document de la M14 joint en annexe et de procéder à un virement de crédit du compte 23 au compte 275 au titre du BP2016 (Provision pour les 9 000 € de dépôt de garantie pour le loyer des nouveaux locaux Rue du Priez).



Le Président du SMIRT,

Gérald DARMANIN

Libellé DM 1		Créée le 17/06/2016		
Délibération du 30/06/2016		Modifiée le 17/06/2016		
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget Service	Libellés
2315. D- RF	4 103 156.32	-9 000.00	4 094 156.32	Installations, matériel et outillage
275. D- RF	0.00	9 000.00	9 000.00	Dépôts et cautionnements versés

BALANCE GENERALE		Dépenses	Recettes	Différence
	Investissement	0.00	0.00	0.00
	Fonctionnement	0.00	0.00	0.00